1

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre l'ordonnance de payement des travaux exécutés à la Bibliothèque de Ste Geneviève en 1838. Cette pièce m'a été remise hier à la Comptabilité du Ministère de l'Instruction publique.
J'aurai l'honneur de me présenter chez vous au commencement de la semaine prochaine pour vous offrir de faire la répartition de la somme entre les Entrepreneurs.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur

Votre très humble Serviteur

H. Labrouste

le 5 Septembre

2

Ministère
de
L'Instruction Publique.

2e Division.

Etablissements Scientifiques et littéraires.

1er Bureau.

Bibliothèques publiques, Souscriptions, Indemnités littéraires.

Fo 1849.
de l'enregistrement général.

Toutes lettres et réponses doivent être adressées directement au Ministre.

Paris, le 15 Novembre 1842.

Monsieur l'administrateur M. le Ministre des travaux publics vient de me consulter sur le désir que lui aurait témoigné l'architecte de la Bibliothèque Ste Geneviève, M. Labrouste, qu'un passage fût pratiqué dans les combles des batiments anciens de la Bibliothèque Ste Geneviève, pour faciliter au public l'accès du local où est resté le dépôt des Estampes et manuscrits.

M. le Ministre des travaux publics me fait remarquer, à cette occasion, que les Batiments de Montaigu offrent encore assez de local pour recevoir ce dépôt; il ajoute que ceux du Collège de Henri IV devant, dans un temps assez rapproché, être abandonnés à la ville de Paris, en compensation des sacrifices que doit occasionner l'achèvement des abords du Panthéon, ce serait faire un mauvais emploi des crédits dont il dispose que d'en affecter une portion à l'exécution des travaux demandés, lesquels, entrepris dans de vieilles constructions, peuvent entraîner à une dépense beaucoup plus considérable que celle qu'on pourrait avoir l'intention d'y affecter. L'utilité ne lui en paraît pas, d'ailleurs,

suffisamment

à M. Delancy, administrateur de la Bibliothèque Ste Geneviève.

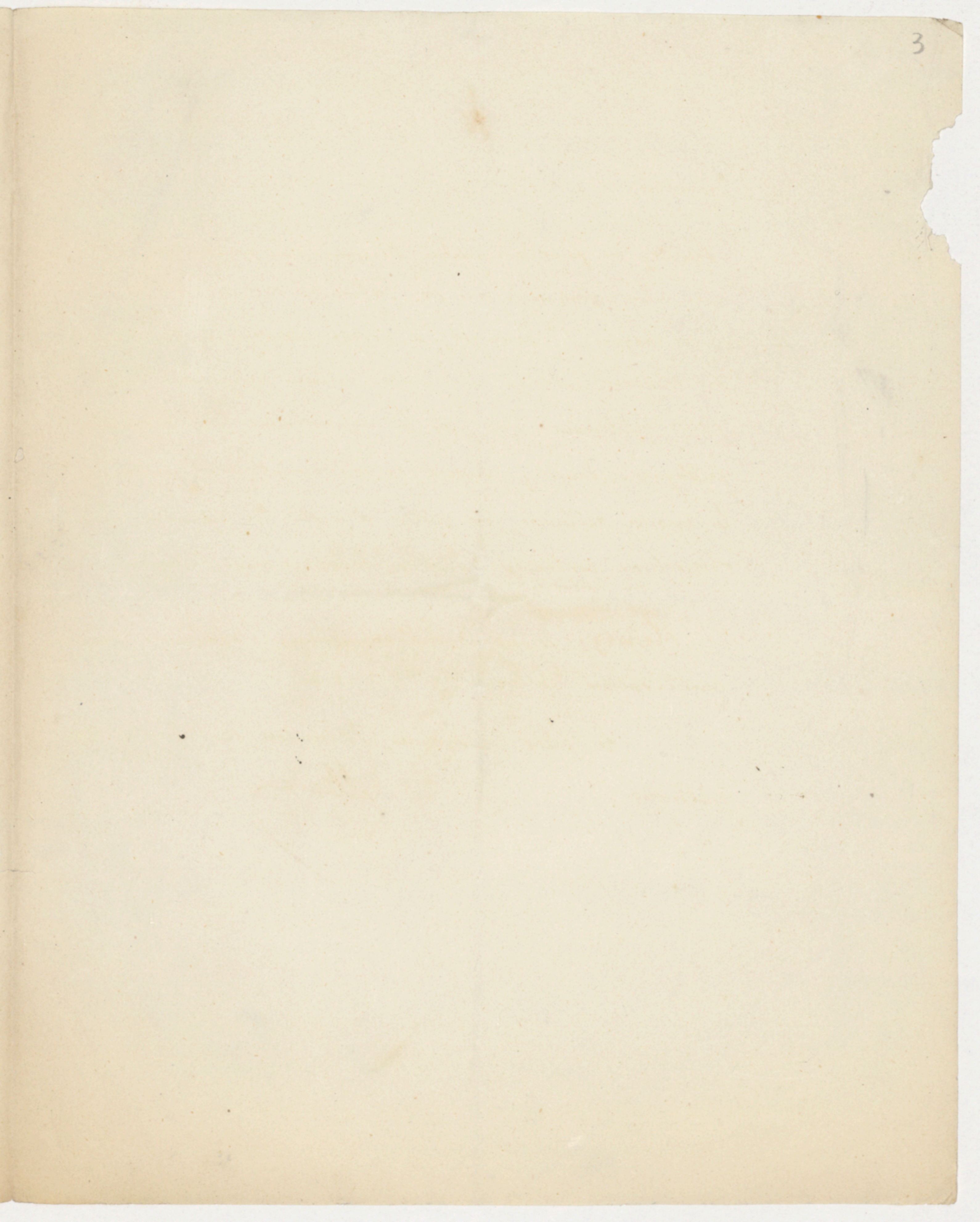
démontrée.

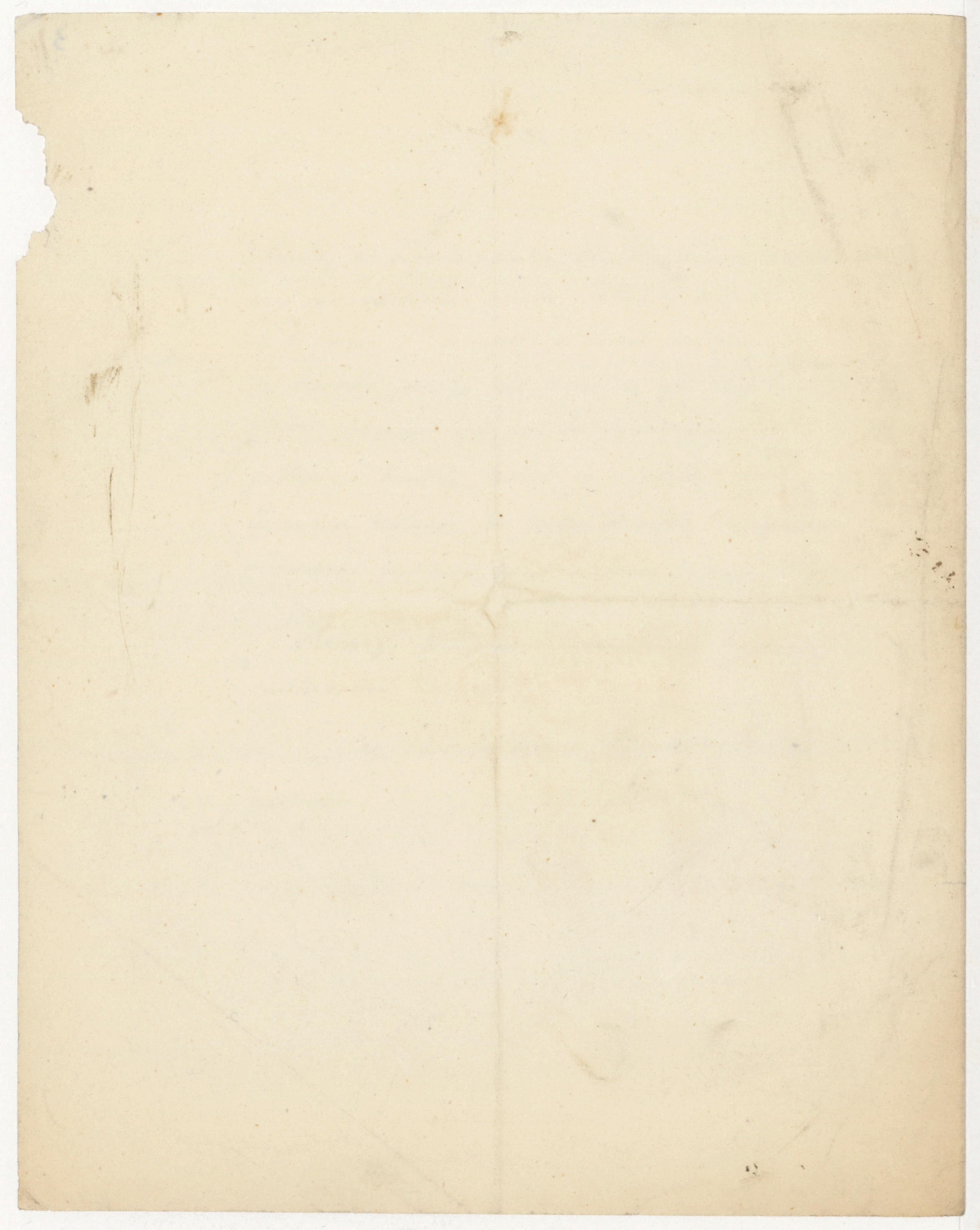
Veuillez me faire connaître, Monsieur l'administrateur, si c'est avec votre assentiment que M. Labrouste, architecte de la Bibliothèque S.te Geneviève, a adressé directement au ministre des travaux publics une demande qui ne pouvait être faite utilement que par le département de l'Instruction publique. Veuillez, surtout, en m'éclairant sur l'opportunité de la mesure réclamée, me mettre à portée de répondre aux observations contenues dans la lettre de mon Collègue.

Recevez, Monsieur l'administrateur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Pair de France, Ministre de l'Instruction publique,

Villemain





4

Ministère
de
L'Instruction Publique.

2e Division.

Etablissements
Scientifiques et littéraires.

1er Bureau.

Bibliothèques publiques,
Souscriptions,
Indemnités littéraires.

Fo " "
de l'enregistrement général.

Toutes lettres et réponses doivent être adressées directement au Ministre.

2007 p.

Paris, le 20 Mars 1843.

Monsieur l'Administrateur, D'après les renseignements contenus dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 15 de ce mois, j'ai immédiatement appelé l'attention de M. le Ministre des Travaux Publics sur la nécessité de prendre les mesures les plus promptes, à l'effet de préserver d'une perte imminente ceux des livres de la Bibliothèque Ste Geneviève, qui ont été transférés de l'ancien local dans les bâtiments provisoirement appropriés de la prison de Montaigu.

Je lui ai indiqué celui des deux moyens proposés par vous, auquel j'ai cru devoir donner la préférence, et qui consisterait à placer sur deux rangs, comme vous l'indiquez, au milieu même de la salle de lecture, les armoires qui sont actuellement adossées à la muraille; et, pour prévenir toute objection, je lui ai fait remarquer que ce moyen a déjà réussi dans les autres salles du Rez de Chaussée, où le public n'est pas admis.

Enfin, Monsieur l'Administrateur, en rappelant à M. le Ministre des travaux publics l'insuffisance des salles provisoires mises à la disposition du public et la nécessité d'y ajouter quelques nouvelles salles, j'ai insisté de nouveau, sur la construction d'un édifice définitif

à M. l'Administrateur de la Bibliothèque Ste Geneviève

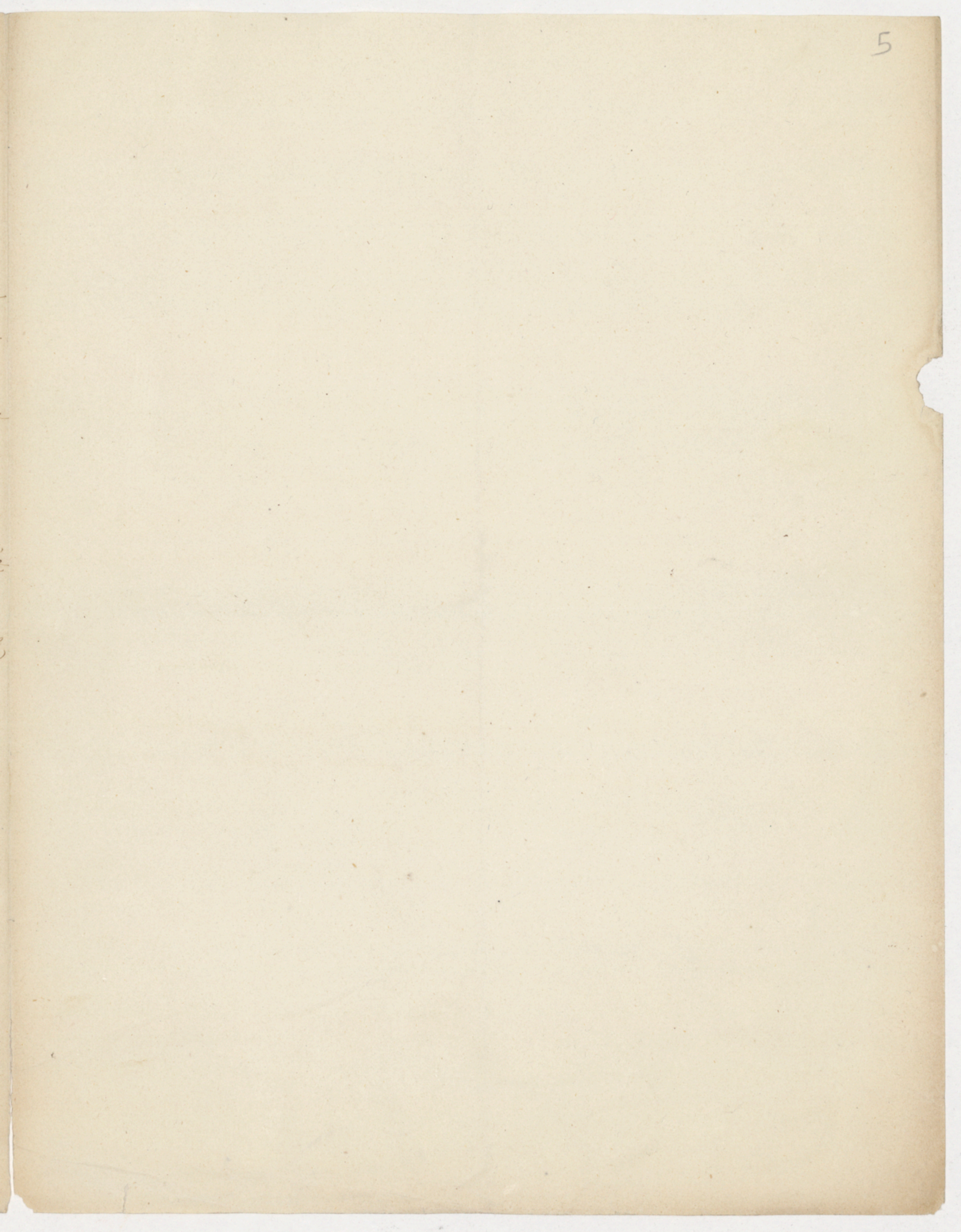
pour le dépôt si précieux de la Bibliothèque Ste Geneviève, et je l'ai prié de proposer aux chambres dans le cours de cette session, la demande d'un crédit spécial pour les premières dépenses auxquelles doit donner lieu cette construction, devenue d'autant plus urgente que l'installation transitoire de cette Bibliothèque dans le local actuel de Montaigu est loin d'offrir toutes les convenances nécessaires.

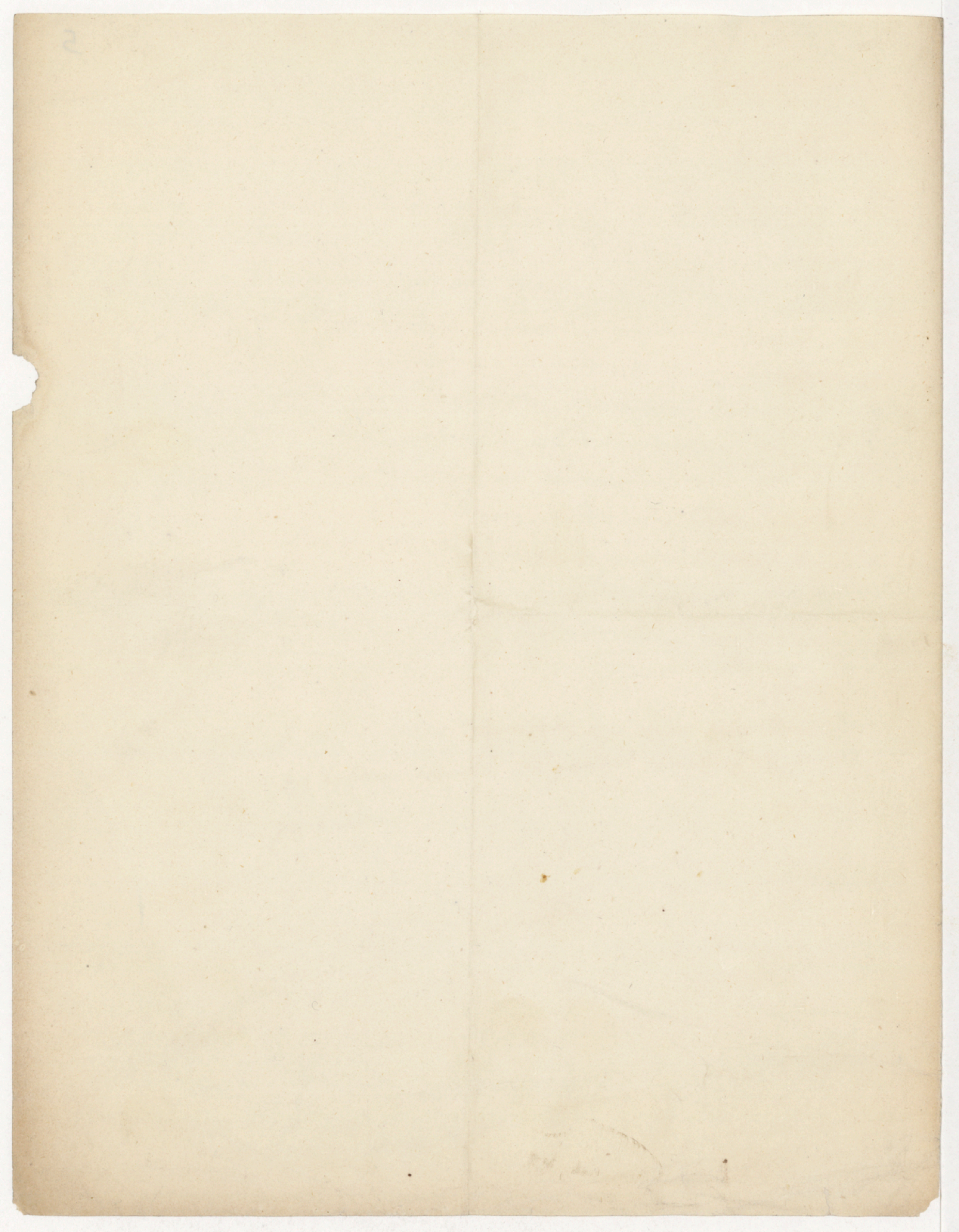
Recevez, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Pair de France,
Ministre de l'Instruction publique,
Villemain

Je vous prie, Monsieur l'administrateur, de m'informer immédiatement de tous les besoins accidentels qui pourraient survenir, ou s'aggraver par le retard.

V.





6

Cabinet du Ministre.

Ministère de l'Instruction publique.

Paris, le 15 Mai 1843.

Monsieur, Je regrette de n'avoir pas eu l'honneur de vous voir. Je vous aurais demandé une note exacte sur le nombre des logements actuellement concédés à des fonctionnaires de la Bibliothèque. Ce nombre, dit-on, se serait beaucoup accru depuis quelque temps, par des subdivisions qui ne sont pas toutes motivées. Je crois comme vous parfaitement juste qu'une partie du personnel de la Bibliothèque soit logée. Mais le personnel entier peut-il ou doit-il l'être ? Je vous prie donc, Monsieur, de m'envoyer pour demain avant midi la note indiquant la date de chaque création de logement pour le service de la Bibliothèque, et le nombre des fonctionnaires logés en 1835 et de ceux

Monsieur de Lancy, Conservateur de la Bibliothèque Ste Geneviève

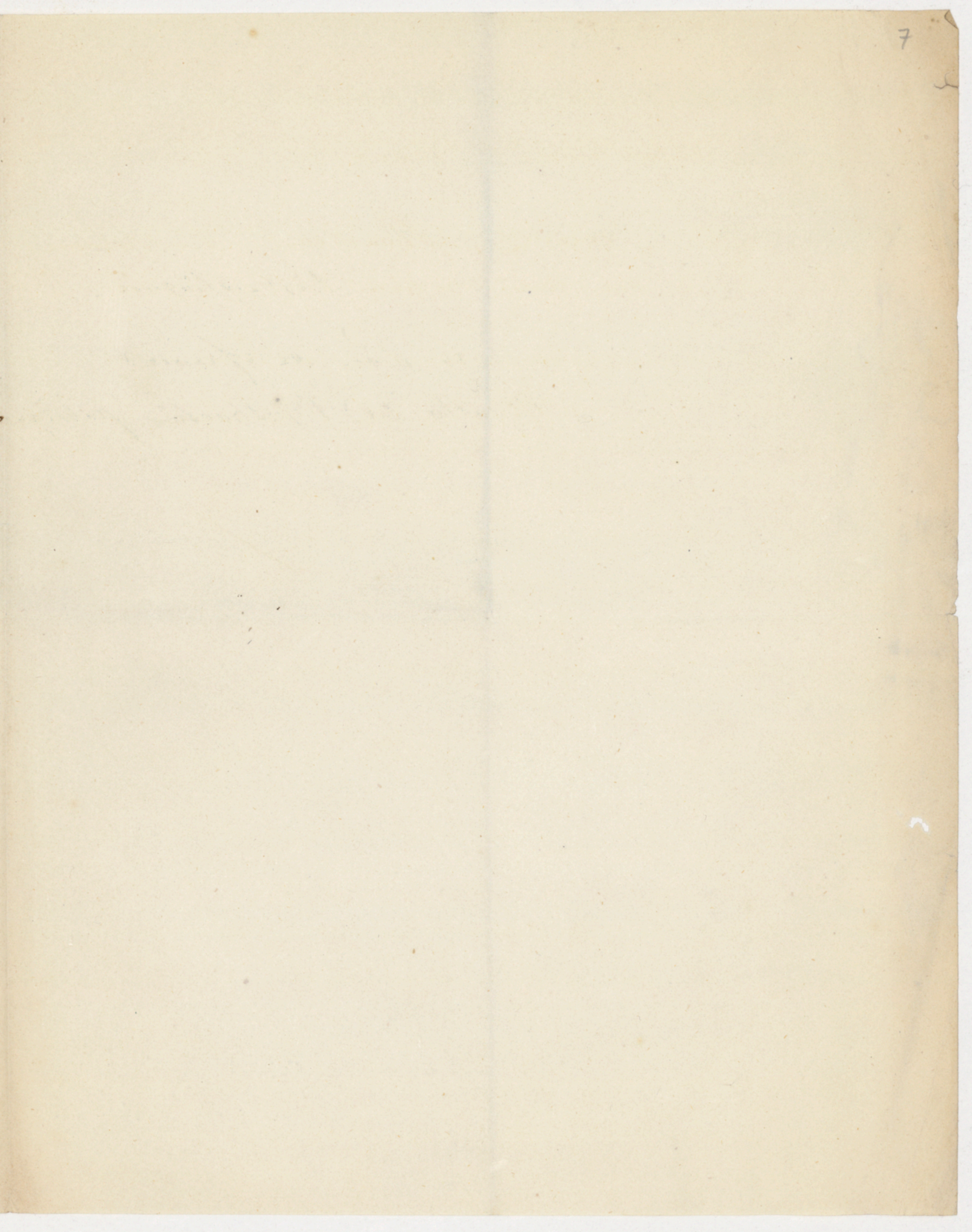
actuellement logés.

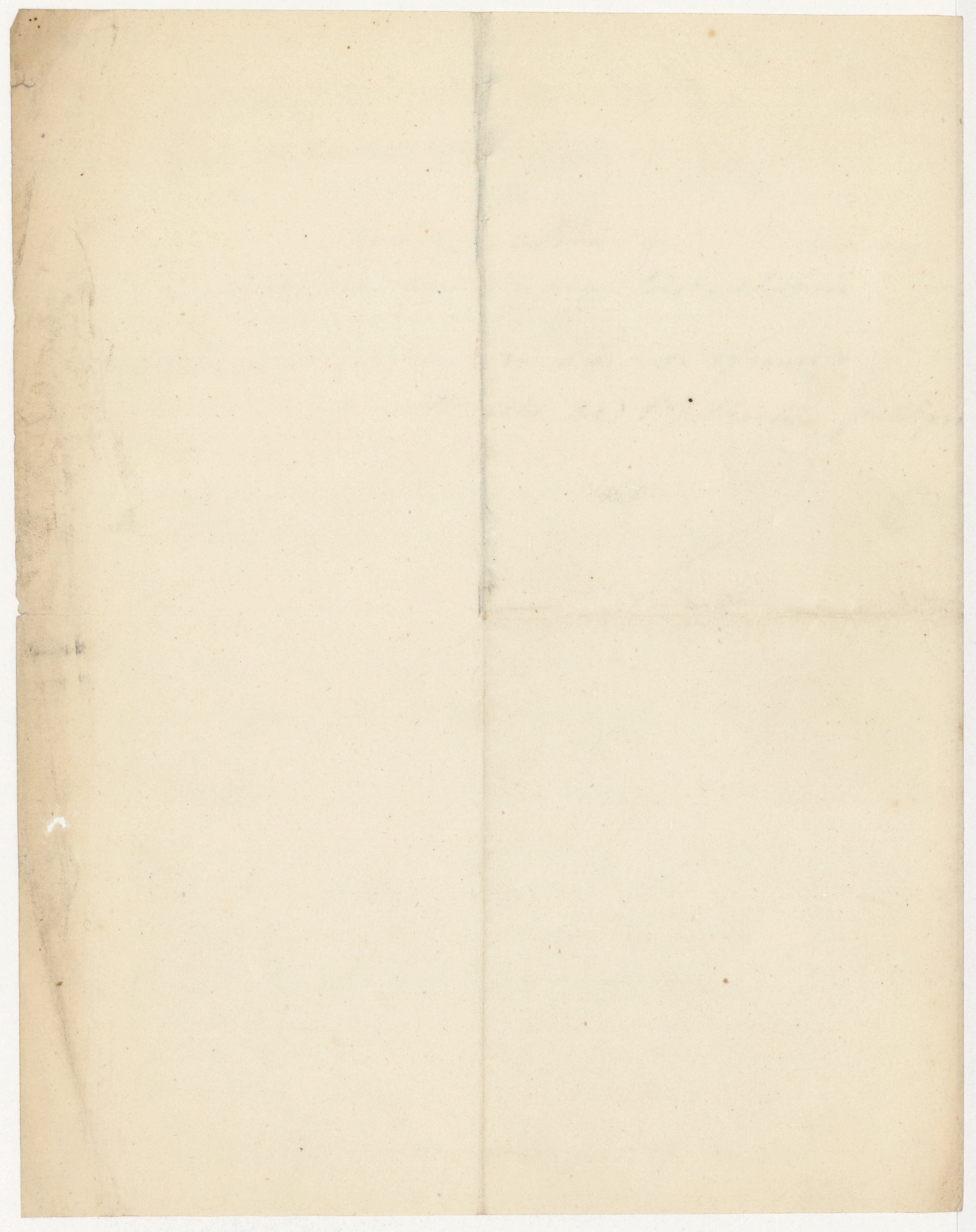
Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Pair de France,

Ministre de l'Instruction publique,

Villemain





Je soussigné Reconnais avoir Reçu de Monsieur l'administrateur de la bibliothèque St geneviève la somme de Mille francs prix convenu du Régulateur à sonnerie à secondes que j'ai placé dans la salle de lecture de Montaigu et montant de la facture aquittée qui a été précédemment remise à Mr De Lancy

Paris le 30 mai 1849

Lepaute fils

Rue St thomas du louvre N° 42

Paris le 15 avril 1844.

à Monsieur l'Administrateur de la bibliothèque Ste Geneviève

Monsieur,

J'ai été informé que la séance de ce matin a été troublée à la bibliothèque Ste Geneviève par des craintes subitement inspirées aux lecteurs sur l'état du local provisoire : un craquement, m'a-t-on dit, s'est fait entendre deux fois et le public effrayé a abandonné la salle.

Je me suis rendu de suite à la bibliothèque et j'ai passé plusieurs heures à examiner le bâtiment dans toutes ses parties. Les gardiens présents à la séance n'ont rien entendu et n'ont pu définir la nature du bruit qui a jeté l'alarme. Le bâtiment n'offre aucune trace de déchirement récent ; je n'ai vu aucune crevasse dans les plâtres des plafonds ni dans la peinture des murs ; je n'ai rien remarqué enfin qui puisse motiver des inquiétudes.

Je pense que les feuilles de zinc qui sont placées entre les fonds des armoires et les murs auront pu, par l'effet de la dilatation seule, arracher les clous qui les fixent aux chassis de bois et produire le craquement et cette vibration qui ont été entendus des lecteurs, quant au bâtiment il est absolument dans l'état où il se trouvait il y a dix huit mois quand une commission fut chargée par Monsieur le Ministre des travaux publics, d'en faire la visite avant de l'ouvrir au public -

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec le plus profond respect
Votre très humble et très obéissant serviteur

H. Labrouste

architecte de la bibliothèque Ste Geneviève -

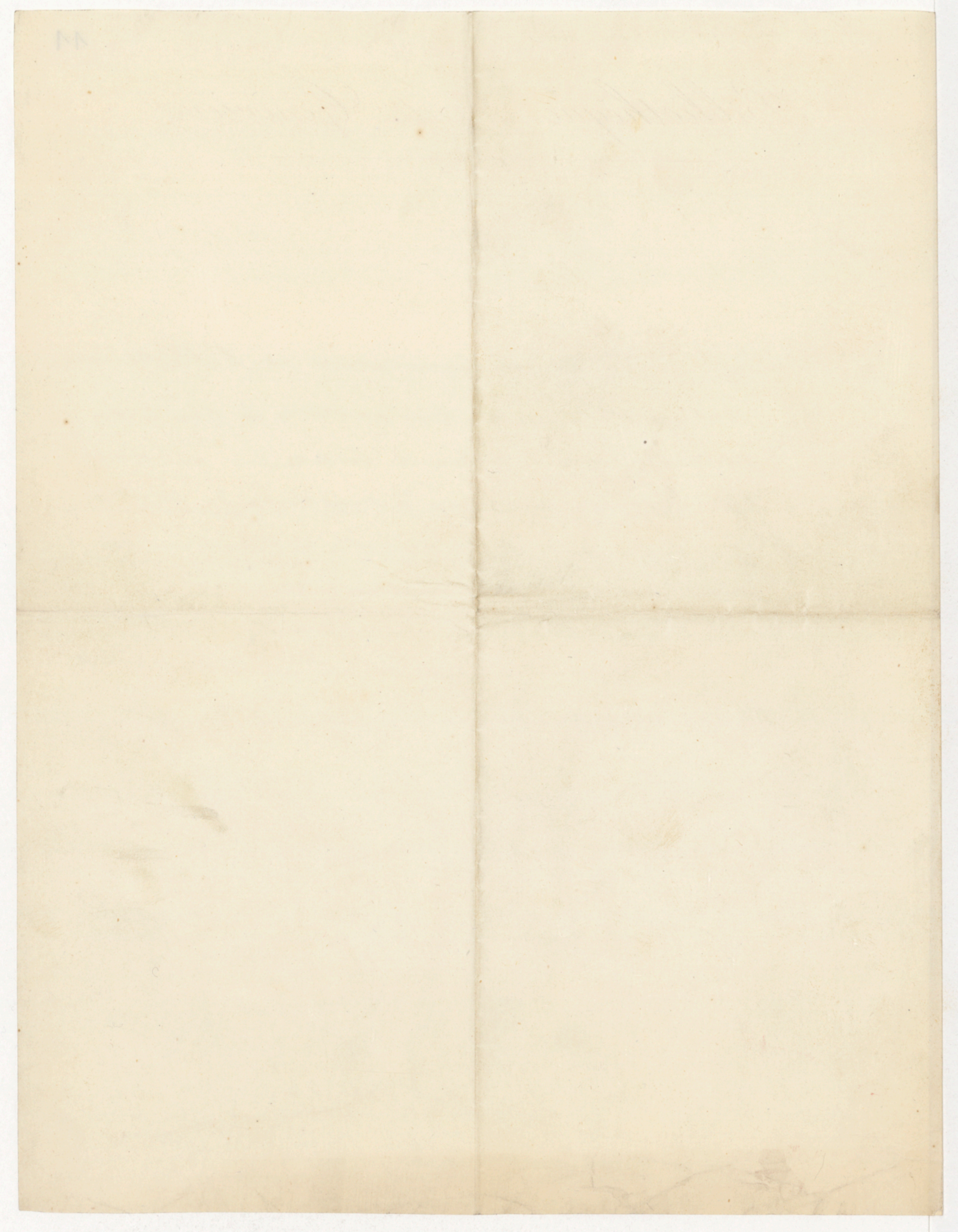
Histoire

Bibliothèque Sainte Geneviève.

M. M. les Conservateurs et bibliothécaires sont invités à vouloir bien assister à la pose de la première pierre de la nouvelle bibliothèque qui aura lieu Lundi 12 du Courant à neuf heures du matin, en présence de M. M. les Ministres de l'Instruction publique et des travaux publics.

Des places particulières ont été réservées pour les fonctionnaires de la bibliothèque qui doivent assister à cette cérémonie. /.

Paris le 10 août 1844. /.



Bibliothèque du Panthéon

Réponse aux renseignemens demandés par la lettre du Ministre en date du 27 mars

N.° 1

Monsieur le Ministre,

L'antique bibliothèque S.te Geneviève a reçu en 1838 une existence toute nouvelle par l'institution des Séances du Soir. Cette innovation avait fait naître des appréhensions dont aucune ne s'est réalisée. Le succès a été complet, il a dépassé les espérances. Je citerai un fait unique. Nous avons pu recevoir dans nos vastes galeries chauffées et éclairées jusqu'à 700 lecteurs dans une soirée. Ce chiffre est exceptionnel, mais le nombre moyen de nos lecteurs, a été constamment de 3 à 400 le matin et de 4 à 500 le soir. Cette prospérité n'a été interrompue que par le fatal déménagement auquel nous avons été condamnés.

La masse de nos lecteurs fit craindre pour la solidité des planchers au dessous desquels sont placés les dortoirs du Collège. De là des alarmes qui furent portées jusqu'à la tribune de la Chambre des députés. Après plusieurs délibérations il fut décidé qu'en attendant l'achèvement du nouvel édifice qui s'élève sur la place du Panthéon la bibliothèque serait provisoirement transférée dans les batimens de l'ancien collège de Montaigu. L'administration de la bibliothèque dut subir la loi qui lui était faite et un déménagement presque total eut lieu. Ces batimens de Montaigu avaient depuis trente ans été convertis en prison militaire. Ils étaient même sous le rapport de la solidité dans l'état

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

le plus déplorable. quelques travaux d'appropriation eurent lieu
et nous y fumes installés. Il en résulta pour nous une situation
fort triste et qui est encore aujourd'hui la même. Nous avons laissé à
St. Geneviève nos collections
les plus précieuses Manuscrits, gravures, antiquités, livres
d'art, éditions du 15e siècle &c &c Ce sont des richesses que nous n'aurions
pu sans danger transporter dans notre local provisoire.
Trois autres pièces où se trouvent plusieurs milliers d'ouvrages
de controverse religieuse, de liturgie, des romans, et
grand nombre de doubles et triples sont aussi restées en
notre possession. En tout nous avons encore à St. Geneviève
environ 35,000 volumes.

Le reste de la bibliothèque a été transféré à Montaigu.
Là encore nous avons été obligés de faire deux catégories. Les livres
placés au rez-de-chaussée et à l'entresol pouvant seuls être
donnés en lecture nous avons du faire
un choix. 26,500 volumes ont trouvé place dans cette
première catégorie et sont à la disposition quotidienne
du public. Il est inutile de faire remarquer tout ce qu'un
tel état de choses a de facheux. le public n'en souffre pas moins que l'administration. La salle de lecture provisoire
N'a que 160 places disponibles; ce n'est pas la moitié de nos
lecteurs habituels. + Aussi les travaux de la nouvelle bibliothèque
sont poussés avec beaucoup d'activité, et l'habile
architecte qui les dirige (Mr. Labrouste) me promet
que dans 15 ou 18 mois au plus nous pourrons y être
installés.

+ Comme nous ne pouvons l'hiver surtout admettre le soir tous ceux qui se présentent on fait queue à la porte et nous avons été obligés de faire construire sur la place une espèce d'appentis pour mettre à l'abri de la pluie ceux qui attendent.

1800
3
5400

1500
3
4500

Sont aujourd'huy l'administrateur le secrétaire trésorier trois bibliothécaires et trois employés sont logés dans les batimens de Ste Gen. ces logemens, à l'exception de celui de l'administrateur qui est convenable, sont très petits, en harmonie d'ailleurs avec la modicité du traitement de ceux qui les occupent. personne ne sera logé dans l'intérieur de la nouvelle bibliothèque; les fonctionnaires en petit nombre et les hommes de service dont le séjour près de la bibliothèque est indispensable occuperont une maison en face, rue des Sept voies.

La bibliothèque actuelle s'est formée de celles des Genovefains et du Cardinal de Larochefoucauld, c'est dire assez que la religion et la theologie y occupent une grande place. les collations de la bible et des peres de l'eglise sont à peu pres complets, nulle part on ne trouverait un aussi grand nombre des livres de controverse et les pamphlets de tout genre publiés à l'occasion des querelles religieuses des 17 et 18e siècles. sur la bulle Unigenitus seulement nous possedons plus de 8 000 articles. Depuis près de 60 ans que la bibliotheque Ste Genevieve est devenue propriété nationale le nombre des livres a plus que doublé. les collections historiques littéraires et scientifiques se sont enrichies, elles sont aujourd'huy à peu près au niveau de ce que l'on peut trouver dans les autres bibliothèques. Nos collections historiques particulierement laissent à desirer. D'après la spécialité qui nous a été faite nous sommes obligés aujourd'huy acquerir la plupart des ouvrages nouveaux sur le Droit, la medecine et les sciences appliquées. Deux et meme trois exemplaires de plusieurs de ces ouvrages nous sont nécessaires. C'est une dépense considerable à laquelle il faut ajouter les abonnemens, les souscriptions et les reliures ce qui absorbe à peu pres des deux tiers du fonds qui nous est alloué par le budget. 5146 Plus

Il nous reste par an que 12 à 1500 f. pour des acquisitions plus importantes qui puissent maintenir notre établissement au rang qui lui appartient. Nos autres dépenses sont pour ainsi dire commandées, celles ci sont facultatives et laissées au choix de l'administration. Conformément aux dispositions de l'ordonnance de 1838 tous les achats sont délibérés en conseil d'administration et faits par le bibliothécaire trésorier sous l'autorité de l'administrateur. Malgré certaines tendances nous nous sommes presque toujours interdit le luxe des raretés bibliographiques. Des ouvrages d'art d'un long et grand intérêt, de vastes compositions historiques ou scientifiques publiés en France ou à l'étranger ont obtenu notre préférence. Dans une de nos dernières réunions nous avons décidé que nous consacrerions une partie de nos fonds disponibles à compléter la collection des mémoires des principales académies de l'Europe pour lesquels nous sommes en arrière de plusieurs années et que nous souscririons pour les publications de toutes les académies qui ont quelque célébrité. En effet les mémoires qui contiennent tant de renseignements et de documents précieux pour la science doivent trouver place dans une bibliothèque publique.

Dans une seconde lettre je continuerai ma réponse aux demandes [illegible] par votre lettre du 27 mars.

J'ai l'honneur

Nous avons un grand nombre de catalogues rédigés à diverses époques celui dressé dans le siècle dernier se compose de 20 volumes [illegible] [illegible] [illegible] remontant au ministère de M. Chaptal qui accorda 20 mille francs pour ce travail. Ce catalogue très bien exécuté a l'inconvénient d'être surchargé de renvois par suite de l'accroissement de la bibliothèque. Nous avons de plus un grand nombre de catalogues particuliers des manuscrits, des gravures, de la médecine, de l'art théâtral &c. Nous en avons un très précieux rédigé par M. Daunou lui même et qui comprend les éditions du 15e siècle et en général les livres rares. Depuis quelques années nous avons entrepris un catalogue général par ordre de matières. C'est une œuvre longue et laborieuse. quatre volumes sont terminés

Gaz

14

SOCIÉTÉ ANONYME du GAZ PORTATIF

Autorisée par Ordonnance Royale du 17 Octobre 1845.

Bureaux et Usine, rue de Charonne, No. 90 à Paris.
Directeur Mr. CHOCQUIN.

Banquier Mr. ARDOUIN et Compie rue de la Chaussée d'Antin, 64.

Paris le 30 Juin 1849

Mémoire des fournitures de Gaz, faites à la Bibliothèque Ste Geneviève pendant le 2eme trimestre de l'année mil huit cent quarante Neuf par Mr. Chocquin, Directeur de la Société anonyme du Gaz portatif rue de Charonne, No. 90.

4841 pieds cubes	Avril	179 m/	074	décimètres cubes de gaz à	1	89	338	45
4829 "	Mai	178	851	d° d°	1	89	338	05
3868 "	Juin	143	259	d° d°	1	89	270	75
	pour allumage et surveillance à raison de 60 francs par mois						180	.
13538 pieds cubes				Total			1127	25

21

Certifié le présent mémoire, montant à la somme de Mille Cent Vingt Sept francs Vingt Cinq Centimes

Paris, le 30 Juin 1849

Le Directeur,

J. Chocquin

Je reconnais avoir reçu de Monsieur De Lancy administrateur de la Bibliothèque Ste Geneviève La somme de Mille Cent Vingt Sept francs Vingt Cinq Centimes pour solde du présent mémoire

Paris le 1er Aout 1849

Pour Mr Chocquin

H. Noirot

1127 25
6 60

1133 85

15

Ministère de l'Instruction publique.

Bibliothèque nationale Ste Geneviève.

Le 16 Décembre 1850, Conformément aux ordres de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et de Monsieur le Ministre des travaux publics, la Commission chargée de remettre et de recevoir les nouveaux bâtiments destinés à la bibliothèque Ste geneviève et à l'habitation des administrateur et Employés de cet Etablissement, a procédé à la remise et à la réception de ces bâtiments.

La Commission composée de Mr Ravaisson inspecteur général des bibliothèques, de Mr De Lancy administrateur de la bibliothèque Ste geneviève, de Mrs De Gisors et Véra architectes du ministère de l'Instruction publique, désignés par Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, et de Mr Caristie architecte Membre de l'Institut, inspecteur général des bâtiments civils et de Mr H. Labrouste architecte de la bibliothèque Ste geneviève, désignés par Monsieur le Ministre des travaux publics, a visité toutes les parties des bâtiments nouveaux et a reconnu qu'ils étaient conformes au projet adopté par la loi du 19 juillet 1843 et que les Modifications qui ont été réclamées depuis, dans l'intérêt du Service avaient été effectuées ou pouvaient être considérées comme effectuées:

En conséquence Mr l'administrateur de la Bibliothèque Ste geneviève a reçu de Mr l'architecte les clefs des bâtiments nouveaux et un Etat Inventaire des objets Mobiliers qu'ils renferment.

Le présent procès verbal fait en double et signé par les membres de la Commission sera transmis à Mr le Ministre de l'Instruction publique et à Mr le Ministre des travaux publics.

Paris le 16 Décembre 1850.

B. Delancy — Aug Caristie — F. Ravaisson

A. de Gisors — Marcellin Vera

H. Labrouste

Bibliothèque Nationale Ste Geneviève

Pièces remises par l'architecte à Mr l'administrateur de la bibliothèque

le 16 Décembre 1850

1° Procès verbal de remise et de réception des nouveaux bâtiments.

2° Etat inventaire des objets mobiliers contenus dans les bâtiments.

3° Etat et désignation des clefs de toutes les parties des Bâtiments

4° Marché passé par Mr le Ministre des travaux publics pour le chauffage

5° Autorisation de Mr le Préfet de Police pour l'Eclairage au gaz.